

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 014-3690/18/BM

■ Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPLA Territoires Pays d'Aix en vue de la réalisation du dépôt de bus, alimenté au GNV, dans le quartier de l'Anjoly à Vitrolles MET 18/7077/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a décidé de construire un dépôt de bus initié par le SMITEEB pour le réseau des bus de l'Étang sur un terrain situé dans le quartier de l'Anjoly à Vitrolles. Le déménagement du dépôt actuel, situé dans la zone des Estroublans libérera ainsi un terrain utile pour le projet d'aménagement CAP HORIZON .

Le projet inclut une alimentation des bus qui fonctionneront à l'avenir au gaz GNV à partir de la station GNV qui sera réalisée concomitamment sur le terrain mitoyen dans le cadre d'une DSP en cours d'étude. La Métropole s'inscrit ainsi dans la démarche de transition énergétique dont elle a posé les principes par délibération à son Conseil le 14 décembre 2017, conformité avec les obligations imposées aux collectivités territoriales par la loi n° 2015-992 du août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

La Métropole a, par une précédente délibération du Conseil, approuvé la révision du programme de travaux et de l'enveloppe financière allouée à cette opération qui s'élève à ;

5 905 000 € HT soit 7 086 000 € TTC

6 195 000 € HT soit 7 434 000 € TTC (inclus les frais de maîtrise d'ouvrage cités plus bas)

Le présent rapport a pour objet de confier la réalisation de travaux de cet ouvrage soit à la SPLA Pays d'Aix Territoires sous forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage suivant le descriptif ci-après :

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018

Le programme général de l'opération consiste en l'aménagement complet d'un terrain de 15 815 m² comprenant :

- un parking pour bus de 69 places équipées de bornes d'alimentation au gaz GNV à charge lente alimenté par un réseau sous haute pression soumis à déclaration ICPE au titre de la rubrique 1413 ,
- un parking pour véhicules légers de 70 places et divers équipements extérieurs (des auvents pour stationnement deux roues, pompes et DIB, une station de carburant soumise à la déclaration ICPE au titre des rubriques 1435/4734, une borne de distribution rapide de gaz GNV, une aire de lavage des châssis, un bassin de rétention des eaux pluviales...),
- un bâtiment de 2 091 m² de surface totale constitué de bureaux et divers locaux sur deux niveaux ainsi qu'un atelier pour l'entretien des bus comprenant le matériel de sécurité classé en Atmosphère Explosive (ATEX) pour prévenir des risques du gaz GNV
- l'ensemble des réseaux nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments et équipements

La SPLA Pays d'Aix Territoires assurera la mission de Maitrise d'Ouvrage pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence conformément aux clauses de la convention jointe en annexe du rapport au Conseil.

Le choix justifié d'alimenter le dépôt de Bus en gaz GNV a pour conséquence l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre initiale et la relance d'une consultation. Les services de la SPLA possèdent les capacités techniques et administratives de prendre en charge l'opération dans le respect du planning et du budget prévus.

La rémunération forfaitaire de la SPLA Pays d'Aix Territoires pour assurer cette mission est de 290 000 € HT soit 348 000 € TTC correspondant à environ 5% du montant de l'opération hors maîtrise d'ouvrage (7 086 000 € TTC) le coût total de l'opération s'élève à 7 434 000 € TTC (frais de Maitrise d'Ouvrage inclus) .

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération 2013_A138 du Conseil de Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité de confier la réalisation de cette opération à la SPLA Pays d'Aix Territoires;

**Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018**

Délibère

Article 1 :

La réalisation du dépôt de Bus GNV à Vitrolles est confiée sous forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPLA Pays d'Aix Territoires, suivant les modalités de la convention du mandat annexée au présent rapport.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à l'opération n°2016800400 - Dépôt de Bus – Bus de l'Etang à Vitrolles d'un montant de 7 434 000 €TTC sont inscrits au Budget Annexe des Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS